

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2012.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
M. Michel LEJEUNE, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique-LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2012.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Monsieur VRANCKEN prie tout d'abord d'excuser le retard de Messieurs RENARD et VILENNE (groupe Entente Communale). Il y a à ce moment 17 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite ensuite les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012.

Le groupe Entente Communale déclare s'abstenir pour le point 1 du PV, compte tenu que le procès-verbal ne rend pas compte de l'ambiance délétère qui présidait à ce moment là.

Mesdames BARCHY et BOUVEROUX, absentes lors de cette séance, s'abstiennent naturellement.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Pour le surplus, le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Il s'agit des arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal.

Il n'y a pas de remarque.

1. Administration générale/ Construction d'une voirie de liaison reliant le site IKEA au Parc d'activités économiques/ Don en numéraire/ Décision.

Messieurs RENARD et VILENNE (Groupe Entente Communale) entre au cours de débats à propos de ce point. Il y a désormais 19 membres votants.

Monsieur VRANCKEN annonce alors l'examen d'un don en numéraire opéré par un promoteur au profit de la Commune dans le cadre de la construction d'une voirie de liaison reliant le site IKEA au Parc d'activités économiques.

Monsieur LUGOWSKI, chef de groupe PS, demande la parole. Compte tenu de la nature du point, qu'il convient d'investiguer davantage sur la régularité d'une telle opération et qu'il n'y a, par ailleurs, aucune urgence en la matière, le groupe PS demande le retrait du point de l'ordre du jour et le report de son examen par le Conseil à une séance ultérieure.

Monsieur LUCAS (MR) s'étonne de la démarche et souhaite obtenir de la part du groupe PS plus d'explication et la motivation précise de cette proposition.

Monsieur LEJEUNE, pour son groupe, marque son accord évidemment pour la création de la voirie mais uniquement en faveur d'un charroi léger. Par contre, qu'en est-il de la position d'IKEA ? Le tout frais PCM envisage une autre voirie parallèle à l'autoroute et renvoie le charroi lourd vers la rue L. Defrêne. Enfin, comment ce montant de 75 000 euros a-t-il été déterminé, sur quelle base ? Car en effet, si la voirie est réalisée dans seulement huit ans, que supportera réellement encore cette somme dans la charge globale du coût de la voirie.

Monsieur LEFEVRE (Ecolo) marque aussi son étonnement car cette voirie est attendue depuis de nombreuses années afin de désengorger la N3 : la commune d'Awans a grand besoin de cette voirie !

Monsieur MOXHET intervient et insiste sur le fait que le retrait porte essentiellement sur la problématique du don en numéraire : il ne s'agit pas de discuter de l'opportunité de construire cette voirie, utile en effet.

Monsieur BOURLET s'interroge sur le caractère légal d'une pareille convention. Comment le montant du don a-t-il été estimé : le dossier manque de précision.

Monsieur CAPELLE prend la parole à son tour et précise que, si demain, la voirie est construite, les voitures du complexe commercial seront orientées vers elle. Cette intervention en numéraire du promoteur correspond à son intervention proportionnelle dans le coût de la voirie, qui incombe à la Commune, déduction faite de tout subside régional. Monsieur CAPELLE précise aussi que la convention sera proposée à l'avis préalable de la tutelle afin d'apaiser tous les sceptiques.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet la décision de retrait du point au vote.

Le Conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour par 14 voix pour. Il y a 1 voix contre (Ecolo) et 4 abstentions (Entente Communale).

2. Service des Finances/ Contrôle de l'utilisation de la subvention à l'association culturelle « L'Atelier de Lecture » pour l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET enchaîne en proposant à l'assemblée de valider les subventions octroyées par la Commune d'Awans, pour l'exercice 2011, à l'asbl « L'Atelier de Lecture », ces subventions (50 euros) ayant été dûment justifiées.

Madame D'ORTONA demande si l'intervention de l'Atelier est régulière ou occasionnelle ?

Madame BOUVEROUX répond d'emblée qu'il s'agit de l'Atelier de Lecture et d'Ecriture mis en place par l'Athénée Royal de Montegnée voici déjà de nombreuses années. Celui-ci a rencontré et rencontre encore un succès grandissant notamment à travers le concours de nouvelles qu'il organise chaque année et auquel participent régulièrement nos implantations primaires.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. Service des Finances/ Contrôle de l'utilisation des trophées sportifs pour l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET poursuit et annonce que les subventions octroyées par la Commune d'Awans aux clubs sportifs concernés pour l'exercice 2011 ont été dûment justifiées par la réception de factures attestant l'achat de trophées destinés à récompenser les participants aux différentes manifestations sportives. Il convient dès lors de valider l'octroi de ces subventions.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. Service des Finances/ Contrôle de l'utilisation des trophées exceptionnels pour l'exercice 2011 / Approbation.

Dans la foulée et dans le rythme, Monsieur MOXHET annonce que les subventions octroyées par la Commune d'Awans aux clubs et associations concernées pour l'exercice 2011 ont été dûment justifiées par la réception de factures attestant l'achat de trophées pour des mises à l'honneur, des anniversaires de clubs,... Il convient donc de valider l'octroi de ces subventions.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. Service des Finances/ Situation de caisse au 31/12/2011 / Prise d'acte.

Monsieur MOXHET informe le Conseil que la situation de la caisse communale a été arrêtée au 31 décembre 2011 au montant de 3 174 523,62 euros.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de cette situation.

6. Service des Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise / Fabrique d'Eglise d'Awans/ Comptes pour l'exercice 2011 / Prise d'acte.

Monsieur MOXHET annonce ensuite que le compte de la Fabrique d'église d'Awans pour l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de fabrique en séance du 29 mars dernier, fixe les recettes au

montant de 33 858,84 euros, les dépenses au montant de 29 985,45 euros ; dégageant ainsi un boni de 3 873,39 euros. Monsieur MOXHET propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable. Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Service des Finances/ Tutelle ASBL /ASBL « Amon nos Autes » / Comptes de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET annonce alors que les comptes de l'exercice 2011 de l'asbl « Amon nos Autes » fixent les recettes de l'exercice au montant 26 084,40 euros, les dépenses à 26 001,57 euros ; dégageant ainsi un boni de 82,83 euros. L'asbl a satisfait à toutes ses obligations en matière d'octroi et de contrôle des subsides ; il convient donc d'approuver les comptes 2011, conformément à la convention communale.

Le groupe MR déclare s'abstenir et prend simplement acte des documents compte tenu qu'aucun représentant communal ne siège au sein de ladite asbl.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe MR).

8. Service des Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Amon nos Autes » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2011 et octroi pour l'exercice 2012 / Approbation.

Monsieur MOXHET, imperturbable, poursuit sa présentation. Les subventions octroyées par la Commune d'Awans à l'asbl « Amon nos Autes » pour l'exercice 2011 ayant été dûment justifiées, Monsieur MOXHET propose d'octroyer les subventions à cette asbl pour l'exercice 2012, déterminées dans le projet de délibération. Ces subvention sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'asbl ainsi qu'une partie des frais engagés dans le cadre d'activités développées par l'asbl en faveur et sur le territoire de la commune d'Awans.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. Service des Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Budget de l'exercice 2012 / Approbation.

Monsieur MOXHET présente alors le budget 2012 de l'asbl Noël HEINE. Ce budget arrête des recettes présumées pour un montant de 128 250 euros et des dépenses présumées s'élevant à 142 651 euros dégageant ainsi un mali de 14 401 euros.

Monsieur LUCAS livre sa préoccupation en ce qui concerne les exercices suivants et particulièrement à propos d'une dotation communale importante alors qu'elle a été réduite par deux fois. On se demande d'ailleurs si elle n'a pas été sous-évaluée ! Le budget présent donc deux déficits successifs amortis cependant par une trésorerie en boni mais personne ne peut présumer de l'avenir ni de la santé future de l'asbl et encore moins de l'ampleur de la dotation communale. Le MR restera attentif à cette évolution et il s'agit ici de remarque déjà formulée en Assemblée Générale.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 4 abstentions (le groupe MR).

10. Service des Finances/Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Comptes de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET annonce ensuite les résultats des comptes de l'exercice 2011 pour l'asbl Noël HEINE. Ceux-ci établissent des recettes pour un montant de 106 369,52 euros et des dépenses s'élevant à 151 249,67 euros, dégageant un mali à l'exercice propre de 44 880,15 euros.

Il n'y a pas de

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Service des Finances/ Centre Sportif local d'AWANS / Plans budgétaires pour les années 2013- 2017 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose à l'information de l'assemblée les plans budgétaires 2013-2017 pour le centre sportif local d'Awans. Monsieur VRANCKEN renvoie à la lecture attentive du projet de délibération.

Monsieur LUCAS réitère les remarques formulées à l'occasion de l'examen du budget 2012. En effet, l'asbl est malgré tout confronté à des difficultés budgétaires et il est difficile de présumer de la dotation communale pour les prochaines années ; la commune étant elle-même confronté à ses propres difficultés financières...

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le Conseil communal prend connaissance de cette information.

12. Service des Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Noël Heine » / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2011 et octroi pour l'exercice 2012 / Approbation.

Monsieur MOXHET reprend la parole et annonce à l'assemblée que les subventions octroyées par la Commune d'Awans pour l'exercice 2011 ont été dûment justifiées par l'asbl Noël HEINE conformément aux conditions édictées par le Conseil communal en sa séance du 26 avril 2011. Par ailleurs, il convient d'octroyer à cette même asbl pour l'exercice 2012 la mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de football dont les loyers sont estimés annuellement à 42 270 euros et une intervention financière de 62 000 euros. Monsieur MOXHET rappelle que ces subventions sont destinées à assurer la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'asbl, des activités développées par celle-ci en faveur et sur le territoire de la Commune d'Awans ainsi que les charges salariales du personnel engagé par l'association.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. Service des Finances/ Tutelle CPAS / Rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie / Approbation.

Monsieur MOXHET présente alors le rapport d'activités de la commission locale pour l'énergie. Cette commission a été constituée à l'initiative du Président du CPAS pour la prévention des coupures et des interruptions de fourniture d'énergie. Les mesures prises par cette commission font l'objet d'un rapport annuel soumis à l'approbation du Conseil communal. Le rapport fait état du nombre de saisies et du type de décisions relatives à l'activité des Commissions locales pour l'Energie et des missions d'information.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. Service des Finances/ Tutelle ASBL / Rapport d'activités de l'A.D.L. et plan d'action au sens de l'article 4 du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local / Avis.

Monsieur VRANCKEN intervient à son tour pour présenter le rapport d'activité de l'ADL et son plan d'action conformément à la législation en vigueur. Ce plan constitue un document de base destiné à asseoir l'agrément de l'ADL et à obtenir les subventions régionales nécessaires à son fonctionnement. Ce plan d'actions reprend une liste de priorités à savoir : développer les capacités d'entreprise du territoire communal, favoriser la dynamique économique au cœur des villages de l'entité, venir en aide au développement des différents pôles économiques de l'entité et soutenir le monde agricole et ses initiatives.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. Service des Finances/ Tutelle A.S.B.L. / "A.D.L. AWANS" / Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2011 et octroi pour l'exercice 2012 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce ensuite que les subventions octroyées par la Commune d'Awans

pour l'exercice 2011 à l'asbl ADL Awans ont été dûment justifiées et qu'il convient dès lors d'octroyer à cette asbl pour l'exercice 2012 les subventions portant sur une intervention financière d'un montant de 44 420 euros et la mise à disposition de locaux dont le loyer est évalué à 511,10 euros. Cette intervention est destinée à financer une partie des charges salariales du personnel engagée par l'asbl, une partie des frais de fonctionnement ainsi qu'une partie des dépenses engendrées par les activités développées par l'ADL en faveur et sur le territoire de la Commune d'Awans.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. Service des Finances/ Tutelle Fabrique d'Eglise/Fabrique d'Eglise de Fooz/ Comptes pour l'exercice 2011/Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN poursuit et présente les résultats des comptes de la Fabrique d'Eglise de FOOZ. Ceux-ci arrête des recettes s'élevant à 15 702,69 euros et des dépenses pour 12 410,50 euros, dégageant ainsi un boni de 3 292,19 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur la proposition à l'unanimité des membres présents.

17. Service des Travaux/ Réfection et égouttage de la rue Nicolas Lenoir / Plan triennal 2010-2011-2012 / Mode de passation et conditions / Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite ensuite Monsieur RADOUX à s'exprimer. Celui-ci prend la parole en ces termes.

Les travaux prévus sont les suivants :

1. Réhabilitation ponctuelle de l'égouttage
 - Remplacement du remblai de l'égout existant
 - Remplacement de plus ou moins 200m de canalisations
2. Réfection de la chaussée :
 - Terrassement, pose d'un géo-tectile sous fondation de 20 cm
 - Empierrement en stabilisé de 20 cm
 - Sous couche et couche d'usure en hydrocarboné
 - Bordures Type IB et bande de contre-butage type E1
3. Réalisation de trottoirs de minimum 1,50m de largeur, des deux côtés de la rue, en pavé de béton.
4. Aménagements de sécurité :
 - bordures en saillie et chicanes
 - Plateau au « carrefour » avec la rue de la Briqueterie

Comme prévu, le dossier a été soumis à l'AIDE qui a fait ses remarques dont, bien entendu, l'auteur de projet tient compte.

Les modifications ne nous ont été fournies que ce jour même.

Elles sont essentiellement d'ordre technique et/ou administratif mais ne modifient en rien les prévisions de travaux des travaux telles que présentées ci-dessus. Du point de vue budgétaire l'estimation de 1 184 169,01 € passe à 1 185 266,01 €, soit une légère augmentation de 1 097 €.

Le dossier a néanmoins été proposé au présent conseil communal afin de ne pas retarder des travaux qui présentent on le sait un sérieux caractère d'urgence.

Ce sont les raisons pour lesquelles il convient de passer un marché par adjudication publique ayant pour objet les travaux de réfection de la voirie et de l'égouttage rue Nicolas LENOIR. Le coût estimé des travaux s'élève à la somme de 1 185 266,01 euros HTVA.

Monsieur RADOUX de ponctuer son intervention en précisant que les subsides régionaux dans le cadre du programme triennal des travaux 2010-2012 de la Commune seront sollicités ainsi que l'intervention financière de la SPGE.

Monsieur LUCAS estime en effet qu'il est inutile de retarder ces travaux qui présentent une certaine urgence ; le MR a déjà insisté sur cette nécessité. D'autant moins que la Commune d'Awans a

souffert de cinq années de disette en matière de subsides dans le cadre des plans triennaux : rien en 2007-2009 et rien non plus en 2010 ni 2011 ! Enfin, il y aura un subside en 2012 !

Monsieur BOURLET, quant à lui, demande une précision technique quant à l'égouttage rue Roua et rue Petit Roua : les habitants seront-ils protégés enfin des risques d'inondations ?

Monsieur RADOUX insiste sur le fait qu'il n'y a aucune solution miracle. Il faut mettre en œuvre des solutions pragmatiques d'abord en amont puis en aval : Fooz, Fexhe, et surtout au niveau de l'aéroport de Bierset ! Quoi qu'il en soit, il est très difficile voire impossible de résoudre de manière définitive le problème.

Monsieur BOURLET poursuit et s'interroge à l'endroit des aménagements de sécurité. En effet, il est indispensable que les bus puissent rouler normalement tout en réduisant la vitesse du charroi plus lourd, qui contribue à la dégradation rapide de la voirie.

Monsieur LEFEVRE se réjouit car ce projet était porté depuis longtemps par ECOLO et il est heureux de voir son aboutissement ! Cependant, il souhaite que la Commune reste attentive car sur quel tronçon de la rue LENOIR l'égouttage sera-t-il installé ? Quid de la partie de voirie qui n'est pas prévue dans le projet de rénovation ? En outre, il est indispensable en effet de ralentir le charroi lourd tout en tenant compte des PMR et des nombreux usagers faibles. Enfin, ECOLO salue la réalisation de trottoirs de part et d'autre de la voirie.

Monsieur RADOUX rappelle que si toute la voirie n'est pas rénovée, c'est tout simplement parce que le pouvoir subsidiant a décidé de ne pas subsidier l'intégralité de la rénovation.

Monsieur LEFEVRE réitère sa remarque à propos d'une prise en charge communale sur fonds propres afin d'assurer l'intégralité de cette rénovation. Quelle sera la part communale dédiée à ce projet et donc quelles sont les intentions du Collège par rapport à ce projet ? Enfin, il y a en effet une certaine urgence puisque ce projet était déjà intégré dans le tout premier programme triennal de la Commune d'Awans.

Monsieur LEJEUNE se réjouit aussi de ce projet et de la subvention complémentaire de la SPGE. Cependant, il faut regretter la qualité du travail réalisé à l'époque : si celui-ci avait été effectué dans les règles de l'art, il aurait sans doute été inutile de rénover à nouveau cette voirie. C'est tout simplement du gaspillage tant les travaux précédents n'ont pas tenu dix ans !

Monsieur RADOUX partage la remarque et rappelle que la Commune a porté le litige avec l'entrepreneur en justice.

Trop tard, selon Monsieur LEJEUNE.

Le MR souligne que les travaux réalisés posent parfois quelques problèmes à l'instar de ceux réalisés à VILLERS. Il sera donc nécessaire de surveiller avec soin le déroulement du chantier.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. Service des Travaux/Travaux/ Renforcement du plancher du Foyer culturel de Hognoul / Mode de passation et conditions / Approbation.

Madame BOUVEROUX annonce à son tour à l'assemblée qu'il convient de passer un marché par procédure négociée dans publicité, ayant pour objet les travaux de renforcement du plancher du Foyer culturel de Hognoul. Le coût estimé des travaux s'élève à la somme de 6 600 euros HTVA. Il convient également d'approuver le projet tel que conçu par l'auteur de projet désigné.

Monsieur SILVESTRE intervient et s'étonne de l'ampleur du cahier des charges pour une somme aussi indigente que 6 600 euros. Il regrette que l'énergie de l'auteur de projet ne soit pas déployée dans la recherche d'entreprises plus appropriées à réaliser ce travail de petite envergure plutôt qu'à la rédaction d'une littérature aussi copieuse.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. Service des Travaux/Travaux/ Extension du réseau de distribution du gaz naturel rue Jacquet / Approbation.

Monsieur RADOUX prend à nouveau la parole et propose à l'assemblée de marquer son accord sur le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel rue Jacquet, tel que présenté par le groupe TECTEO-RESA. Monsieur RADOUX de préciser que tous les frais sont financés par TECTEO.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

20. Service des Travaux/Travaux/ Réfection de dalles en béton, aménagement de l'entrée du cimetière de Hognoul, extension du réseau d'égouttage place du Monument / Désignation d'un auteur de projet.

Monsieur RADOUX propose ensuite de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'étude et le contrôle de travaux de réfection de dalles en béton, d'extension du réseau d'égouttage place du monument et d'aménagement de l'entrée du cimetière de Hognoul. Le coût estimé de cette mission de service s'élève à la somme de 14 876,03 euros HTVA.

En effet, pour des raisons évidentes de sécurité, il y a lieu de faire procéder à la réfection de dalles en béton détériorées dans diverses voiries de l'entité. La Commune a en outre l'obligation de permettre aux immeubles situés en zone d'épuration collective d'être raccordés au réseau d'égouttage et de ce fait, qu'il y a lieu de faire procéder à l'extension de l'égout place du Monument. Enfin, il est opportun de permettre un accès aisé des personnes à la nouvelle extension du cimetière de Hognoul, par la création d'une entrée au départ de la rue des Brasseurs. Compte tenu de ces éléments de sécurité et d'accès, Monsieur RADOUX estime qu'il y a urgence à intervenir.

Monsieur LEJEUNE souligne que la CLDR a retenu pour le PCDR un projet autour de la Place du Monument. Ne serait-il pas opportun de rendre ces deux projets concomitants et faire ainsi une pierre deux coups au niveau de l'organisation des chantiers ? Pour ce qui est de l'urgence, Monsieur LEJEUNE estime quant à lui qu'elle est toute relative et subjective ! Il semble plus rationnel de coordonner les deux chantiers afin de ne travailler une seule fois... Par ailleurs, quelle sera l'ampleur de l'entrée du cimetière de Hognoul par la rue de Villers ?

Monsieur CAPELLE intervient à son tour et estime qu'il est difficile d'attendre car le PCDR doit d'abord être finalisé et voté au Conseil communal puis approuvé par la CRAT avant de pouvoir sortir ses effets. Cette procédure implique certains délais imposés et relativement longs. Quant à l'entrée du cimetière, Monsieur CAPELLE répond qu'il s'agit de rejoindre l'ancien cimetière, d'aménager une allée sur 5 ou 10 m de large, complétée par un parking afin de faciliter l'accès lors des inhumations.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21. Service des Travaux/Travaux/ Réfection de dalles en béton, aménagement de l'entrée du cimetière de Hognoul, extension du réseau d'égouttage place du Monument / Désignation d'un coordinateur de chantier.

Monsieur RADOUX intervient à nouveau et précise qu'il s'agit ici de lancer un marché de service en vue de la désignation d'un coordinateur de chantier dans le cadre du même projet. Le coût estimé de cette mission s'élève à 1 500 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur VRANCKEN annonce que le Collège va maintenant répondre aux questions lui posées lors de la dernière séance du Conseil.

1. *Le groupe Entente Communale rappelle que la Région wallonne avait lancé, fin de l'année 2011, un « Plan trottoirs ». Le Collège a-t-il rentré un projet. Si oui, pour quelles rues ? Sinon, pour quel motif ?*

Monsieur RADOUX répond à la question en ces termes. « Effectivement, le ministre FURLAN proposait dans sa circulaire un subside de 150 000 euros maximum, majoré de 5% pour frais d'étude et de contrôle des travaux.

Le 23 septembre 2010, la Commune désignait déjà un bureau d'études pour la réfection des trottoirs rues de Loncin, Cornet, Deltour et Crahay.

Le dossier de demande de subvention a donc été introduit auprès de la Région Wallonne pour l'aménagement des trottoirs rues de Loncin et Cornet et le subside obtenu. Les deux autres rues n'ont pas été incorporées dans cette demande, étant donné que l'estimation des travaux rues de Loncin et Cornet atteint déjà le montant de 185 342,8 euros htva.

Il appartiendra à la Commune de se positionner quant aux travaux à réaliser sur fonds propres dans d'autres rues, notamment les rues Crahay et Deltour.

Rappelons qu'en compensation de l'occupation du domaine public, rue de Loncin, la société distributrice de gaz nous a déjà versé un dividende de 38 943,62 euros, tandis qu'en fonction des parts que la commune d'Awans détient chez elle, la société TECTEO nous a versé un dividende de 9 682,75 euros. »

Il n'y a pas de remarque.

2. La réfection des murs des cimetières est en cours. Le groupe Entente Communale aimerait savoir si le Collège a pris des dispositions pour que les allées soient accessibles pendant la période de Pâques ?

Monsieur RADOUX répond d'emblée et informe l'assemblée qu'en effet toutes les mesures ont été envisagées pour assurer un accès et une circulation adéquate sur les cimetières à l'occasion des fêtes de Pâques. Ces mesures sont déjà d'application lors des inhumations ou de toute autre manifestation concernant les cimetières.

Monsieur RADOUX s'en tient évidemment à sa réponse formulée lors de la séance du 27 mars dernier.

3. La réfection du pont rue Regnier LEJEUNE est actuellement en cours. Le groupe Entente Communale aimerait savoir si le Collège est attentif aux travaux de réfection – des trottoirs pour accéder au pont – ainsi que de la route – partie tarmac de part et d'autre du pont ?

Monsieur RADOUX répond à la question en ces termes. « Signalons d'abord que le maître d'ouvrage pour les travaux du pont de Hognoul n'est pas la commune d'Awans mais bien la Région Wallonne. Il est évident cependant que nous en avons suivi de près l'évolution, de la conception du projet à sa réalisation.

Les travaux concernent la chaussée, le filet d'eau ainsi que les trottoirs, non seulement sur le pont mais sur la partie située à une distance de 10 m de part et d'autre du dit pont.

Des trottoirs seront aménagés sur une largeur de près d'1,50m, des deux côtés, avec pose d'une glissière de sécurité entre la chaussée et le trottoir et le remplacement complet des garde-corps. Le trottoir prévu côté ferme Lejeune sera, lui, prolongé au-delà des 10m jusqu'à l'avaloir.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour une meilleure étanchéité, toutes les installations des concessionnaires, Belgacom, gaz, électricité etc..., se font sous le pont, ce qui évitera notamment de devoir ouvrir les trottoirs en cas d'intervention.

Signalons encore que, toujours pour des raisons de sécurité, l'éclairage des lieux a été étudié et fera l'objet d'améliorations.

Il appartiendra évidemment à la commune d'envisager dans l'avenir l'opportunité d'une intervention au-delà de la surface prévue dans les travaux de la Région Wallonne, tant pour des trottoirs que pour la chaussée.

La fin des travaux est prévue pour fin juin.

Pour information, nous noterons que, pour l'année prochaine, sont prévus des travaux de réfection et d'aménagement du pont faisant partie de la bretelle d'autoroute, ce qui, n'en doutons pas, posera encore d'autres importants problèmes.

Monsieur LEJEUNE insiste pour que le Collège soit particulièrement vigilant lors de la réalisation du filet d'eau de part et d'autre du pont. En effet, il estime que 10 m avant et après le pont seront nettement insuffisant : d'autant plus que ce sont bien trente mètres de filet d'eau qui ont été abîmés suite aux tranchées creusées !

Il n'y a pas d'autre remarque.

4. *Concernant la situation financière de l'asbl « Salle des loisirs », le groupe Entente Communale souhaiterait savoir si la Commune va cautionner le prêt que cette asbl doit concrétiser pour payer leurs dettes vis-à-vis du Ministère des Finances ?*

Monsieur VRANCKEN formule la réponse suivante. « Afin d'écouter sa réponse, M. VRANCKEN invite le Conseil à relire le texte de son intervention au Conseil communal du 26 avril 2011. Le dossier financier comprend deux volets : le volet « TVA » et le volet « impôts des personnes morales ». En ce qui concerne la TVA, le montant dû a été complètement remboursé par l'Asbl, soit un montant total de 8.444,59 €. (Cette somme correspond au principal (4.989,11), amende (990), intérêts de retard sur le principal (2.390,40) et intérêts sur amende (75,08)).

La dette totale pour « impôts de personnes morales » s'élève à 33.649,58 € (30.533,06 (principal) + (3.116,52 d'intérêts) ; des intérêts de retard seront comptabilisés à partir du 1^{er} avril 2012, soit 173,14 € par mois civil). Ce montant a été communiqué à l'Asbl par exploit d'huissier (05/03/2012) (remboursement dans les 24 heures sinon saisie-exécution des meubles, des effets mobiliers, marchandises,...).

Le Conseil d'administration a décidé d'emprunter 30.000 € (4,25% en 10 ans : 325€/mois) et de rembourser le reste sur fonds propres (3.649,58€). Il a donc été lancé un appel public par procédure négociée auprès de trois banques. Ce ne fut pas si simple d'obtenir un prêt : en effet il n'est pas habituel pour une banque de se substituer au rôle des administrateurs d'une Asbl en octroyant du crédit pour rembourser une dette fiscale.

Ce n'est pas le montant du crédit sollicité, ni sa durée (10 ans) qui posent question mais bien la nature même de l'objet du crédit lui-même : « il s'agit de fiancer une dette fiscale suite à une faute commise par l'Asbl dont les mandataires sont directement et personnellement responsables. La banque, finalement retenue fixe le taux d'intérêt à 4,25% et ce, pour une durée de 10 ans mais exige que l'autorité communale accorde sa garantie d'emprunt (caution irrévocable et indivisible).

Le Conseil d'administration de l'Asbl a effectué une demande de garantie d'emprunt à l'autorité communale. Avant de se prononcer, le Collège a demandé l'avis préalable de l'autorité de tutelle.

Le Collège a donné son accord de principe mais attend différents rapports concernant l'intégrité physique du bâtiment à propos de la stabilité du bâtiment, la sécurité incendie (IILE), le système électrique. En définitive, c'est le Conseil communal qui prendra la décision d'accorder ou non la garantie d'emprunt à l'Asbl « Salle des Loisirs ». Si le Conseil communal se prononce favorablement, la décision sera soumise à Tutelle. Monsieur VRANCKEN de conclure en invitant l'ensemble des membres de l'assemblée à ne pas ouvrir un débat inopportun. Et de préciser que toutes les pièces utiles et nécessaires et autres analyses seront communiquées au Conseil lorsque le point de l'éventuelle garantie communale à l'emprunt souscrit sera examiné par l'autorité.

Malgré tout, le MR s'étonne que le point de l'éventuelle garantie communale à l'emprunt à souscrire par l'asbl « Salle Les Loisirs » n'a pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil à l'occasion de cette séance ! Il y a urgence d'autant plus que les intérêts de retard continuent de courir à raison de 375 euros par mois ! Le MR déplore la lenteur de cette décision. Il y a en effet une faute qui a été commise mais bien plus encore, une fraude, ce qui implique l'engagement d'une responsabilité politique ! Malgré les problèmes de stabilité au sein du Conseil d'Administration, par respect pour le personnel de l'asbl et compte tenu de l'énergie déployée par les avocats de l'asbl et ses membres, il serait grand temps que le Collège se positionne clairement, puis le Conseil communal, à propos d'une problématique gravissime ! Enfin, certains débits sont toujours inexpliqués à ce jour !

Monsieur VRANCKEN fait valoir la position de Monsieur LUCAS à l'occasion d'une séance du conseil d'administration durant laquelle Monsieur LUCAS a refusé de voter le principe de solliciter la commune pour une garantie d'emprunt. Or, la position actuelle du conseiller est tout à l'inverse de celle exprimée en novembre 2011.

Monsieur LUCAS répond d'emblée et déclare que sa position a évolué au cours du temps en fonction des éléments communiqués lors des conseils d'administration successifs. Après une réflexion nourrie et faisant preuve de la plus grande circonspection, et compte tenu que la fraude décelée concerne plusieurs exercices (2004/2005/2006), qu'il manque encore une explication claire concernant un débit de 12 000 euros dans les comptes entre 2003 et 2004... pour toutes ces raisons, Monsieur LUCAS estime normal de voir évoluer sa position.

Madame D'ORTONA prend la parole à son tour et montre son agacement à l'égard des attitudes adoptées en séance du Conseil notamment de la part d'un Bourgmestre, qui devrait se situer au-dessus de la mêlée et éviter certains amalgames. En outre, lorsque le chef de groupe MR s'exprime et estime qu'il y a urgence à prendre une décision en la matière au sein de l'autorité locale, cette intervention en présume en rien de la position du MR sur la question ! Madame D'ORTONA en appelle au retour de la sérénité dans les débats.

Il n'y a plus de remarque.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur VRANCKEN invite les groupes politiques à poser leur(s) question(s) au Collège, qui ne manquera pas d'y répondre lors de la prochaine séance du Conseil communal.

1) En matière de sécurité, à FOOZ, à l'entrée de la rue HANON, 1^{ère} maison à droite en montant, Madame D'ORTONA rapporte qu'il semble y avoir des dégâts au toit et à la corniche qui pourrait menacer réellement la sécurité publique : des débris semblent être tombés du toit. Quelles sont les mesures de sécurité à mettre en œuvre et qui en prendra l'initiative ?

2) Madame STREEL interpelle le Collège à propos de l'accès aux vestiaires du football et plus particulièrement de l'endroit où le mur se trouve en contrebas, afin de savoir si le Collège envisage de sécuriser l'accès par la pose d'un garde-corps, par exemple ?

Il n'y a pas d'autre question.

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.